

**RAPPORT**  
**N° 2011/E6/134**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**6<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011**

**28 ET 29 JUILLET**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**VOIE NOUVELLE BORGIO / VESCOVATO - MARCHE  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'EQUIPEMENTS -  
GLISSIERES DE SECURITE - OUVRAGES EN BETON  
EXTRUDES - ECRANS ACOUSTIQUES (LOT 21)**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT.

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Voie Nouvelle Borgo Vescovato - Equipements - Glissières - Béton Extrudés - Ecrans Acoustiques - Lot 21.**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant les travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n°21), de la voie nouvelle entre BORGGO et VESCOVATO.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- ✓ La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.
- ✓ Marché conclu soit à l'entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
- ✓ Tous les types d'entreprises sont admises à concourir.
- ✓ Les variantes sont autorisées.
- ✓ Le marché est lancé sans option.
- ✓ Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours.
- ✓ Le délai de la période de préparation est de 60 jours, à compter de la date de notification du marché. Il n'est pas compris dans le délai global des travaux.
- ✓ Le délai global des travaux est de 12 mois.
- ✓ Les prix sont révisables.

Les travaux sont financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse. Dossier n° 1212-x0177T - Opération n° 2B193A00059 « Voie Nouvelle BORGGO / VESCOVATO ».

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- ✓ la valeur technique de la prestation : coefficient 0,6 et décomposée comme suit :
  - les moyens humains et matériels, et l'origine des produits et fournitures : pondération 0,32
  - l'organisation du chantier : pondération 0,28
- ✓ le prix des prestations : coefficient 0,4.

Le nombre de plis reçus est de 3.

Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de l'offre	Candidat
1	Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.
2	Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE.
3	Groupement EUROVIA BETON - Corse Travaux

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 avril 2011, a décidé d'analyser les offres des candidats suivants, au vu du rapport d'analyse :

N° de l'offre	Candidat
1	Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.
2	Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE.
3	Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.	6 821 594,54 €	7 367 322,10 €
Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE	6 490 244,00 €	7 009 463,52 €
Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux	5 909 343,82 €	6 382 091,33 €

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux au vu du rapport d'analyse des offres.

Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n° 21), de la voie nouvelle entre BORGIO et VESCOVATO avec le groupement d'entreprises EUROVIA Béton - Corse Travaux pour un montant de 6 382 091,33 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**  

---

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHÉ RELATIF  
AUX PRESTATIONS CONCERNANT LA VOIE NOUVELLE BORGIO VESCOVATO -  
EQUIPEMENTS - GLISSIERES - BETON EXTRUDES - ECRANS ACOUSTIQUES - LOT  
21**  

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n° 21), de la voie nouvelle entre BORGIO et VESCOVATO avec le groupement d'entreprises EUROVIA Béton - Corse Travaux pour un montant de 6 382 091,33 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
République Française

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : **VOIE NOUVELLE BORGIO VESCOVATO - EQUIPEMENTS - GLISSIERES - BETON EXTRUDES - ECRANS ACOUSTIQUES - LOT 21.**

Coût total de l'opération : **6 382 091,33 € TTC**

SECTION :  **INVESTISSEMENT**  
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ?  **OUI**  
 **NON**

N° Programme (s) : **1212 Réseau Routier National**  
N° Opération (s) : **1212-0177T**  
Si OUI, pour quel montant ? **129 M€ TTC**

Cette opération est-elle cofinancée ?  **OUI**  
 **NON**

Sur quel fonds ?  **PEI 1**  
 **PEI 2**  
 PO FEDER  
 CPER  
 FEADER  
 AUTRES (à préciser) :

Montant du cofinancement :

**Etat :** 70 %  
**Collectivité Territoriale de Corse :** 30 %